

pourroit rendre ce païs florissant; foit en faifant les épre[u]ues de tout ce que cette terre peut produire, foit en eftabliffant le negoce, & noïant les correfpondances qu'on peut auoir d'icy, non feulement avec la France, mais encor avec les Antilles, Madere, & les autres peuples, tant d'Europe que d'Amerique.

[6] Et il y a fi bien reüffi, qu'on met en vfage les pefches de toute nature de poiffon, qui fe font tres abondantes dans les riuieres; comme de faumons, barbuës, bars, efturgeons; & mefme fans fortir du fleue, de harangs & de moruë, qu'on y fait verte & feche, & dont le debit eft en France de tres-grand profit. On en a cette année fait des efpreuues, par des Chaloupes, qu'on a enuoyées, & qui ont beaucoup produit.

De cette nature eft la pefche du Loup-Marin, qui fournit de l'huyle à tout le païs, & donne beaucoup de fur-abondant, qu'on enuoye en France & aux Antilles. L'effay de cette pefche s'eft faite l'an paffé, qui en trois fepmaines de temps, valut, tous frais faits, au fieur l'Efpine, prés de huit cens liures, feulement pour fa part.

[7] La pefche du Marfouin blanc, qu'on pretend faire reüffir avec peu de depenfe, fournira des huyles plus excellentes pour la manufacture, & mefme en plus grande quantité.

Le commerce que Monsieur Tallon proiette de faire avec les Ifles Antilles, ne fera pas l'vn des derniers aduantages de ce païs: & deja pour en conoître l'vtilité, il fait paffer en ces Ifles, des cette année, de la moruë verte & feche, du faumon falé, de l'anguille, des pois verts & blancs, de l'huyle de poiffon, du merin & des planches; le tout du cru du païs.